



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

ETHI • NUMÉRO 048 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 25 septembre 2012

—
Président

M. Pierre-Luc Dusseault

Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le mardi 25 septembre 2012

•(1530)

[Traduction]

Le greffier du comité (M. Chad Mariage): Mesdames et messieurs, je constate que nous avons le quorum.

Nous avons été convoqués conformément au paragraphe 106(1) du Règlement, mais conformément au paragraphe 106(2), nous procéderons à l'élection du président et des vice-présidents pour la quatrième fois de la session.

Je suis maintenant prêt à recevoir les motions pour le poste de président du comité.

Madame Davidson.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Je propose que Pierre-Luc Dusseault soit élu au poste de président, s'il vous plaît.

Le greffier: Mme Davidson propose que M. Dusseault soit élu président du comité.

D'autres motions?

Puisqu'il n'y en a pas, ceux qui sont pour?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Puisque personne ne s'y oppose, félicitations, monsieur Dusseault, vous êtes dûment élu président.

Des voix: Bravo!

Le greffier: Avant que j'invite M. Dusseault à occuper le fauteuil, nous allons passer à l'élection des vice-présidents du comité.

Monsieur Angus.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Je propose Mme Davidson.

Le greffier: M. Angus propose que Mme Davidson soit élue vice-présidente.

Y a-t-il d'autres motions?

Puisque ce n'est pas le cas, tous ceux en faveur?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Félicitations, madame Davidson; vous avez été élue vice-présidente du comité.

Je suis maintenant prêt à recevoir les motions pour le deuxième poste de vice-président.

Monsieur Butt.

M. Brad Butt (Mississauga—Streetsville, PCC): Je propose que M. Andrews soit élu pour le deuxième poste de vice-président du comité.

Le greffier: M. Butt propose que M. Andrews soit élu pour le deuxième poste de vice-président.

Tous ceux en faveur?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Félicitations, monsieur Andrews, vous êtes notre deuxième vice-président.

J'invite maintenant M. Dusseault à occuper le fauteuil.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le président (M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD)): Bonjour à tous. Merci de votre inébranlable confiance. Ça me fait plaisir de reprendre la présidence de ce comité. Félicitations aux vice-présidents, Mme Davidson et M. Andrews.

Aujourd'hui, tout d'abord, j'ai besoin de votre consentement unanime pour pouvoir ajouter quelque chose à l'ordre du jour, comme ce n'était pas inscrit. Est-ce que j'ai le consentement unanime pour que nous discutons des travaux futurs?

[Traduction]

M. Charlie Angus: Je ne croyais pas que nous allions le faire aujourd'hui. Je préférerais que nous puissions nous y préparer avant.

Si vous n'avez pas quelque chose de précis à nous demander, je préférerais que nous nous préparions avant d'en discuter.

Le président: Monsieur Warkentin.

M. Chris Warkentin (Peace River, PCC): Oui, je pense que la seule chose dont les membres du comité sont prêts à discuter aujourd'hui, c'est d'une mise à jour sur le voyage à Washington. À part cela, je ne crois pas que les membres sont prêts à parler d'autres choses.

[Français]

Le président: On peut quand même seulement discuter des travaux futurs. Je voulais faire une mise à jour de ce qui a été réservé pour Washington. On n'est pas obligés d'avoir le résumé des analystes, comme cela avait déjà été préparé. Cela peut attendre à un autre jour, sans problème.

Est-ce que j'ai le consentement unanime?

[Traduction]

M. Charlie Angus: Pour clarifier les choses, vous dites que vous ferez une mise à jour concernant le voyage à Washington, mais pour ce qui est du rapport des analystes, cela peut attendre à la prochaine réunion? C'est bien cela?

[Français]

Le président: Oui, je suis à la disposition du comité. S'il décide de faire cela jeudi, il n'y a aucun problème.

[Traduction]

M. Charlie Angus: Oui.

[Français]

Le président: Je semble avoir le consentement unanime, donc on va faire une mise à jour sur Washington, à savoir combien on a de témoins et tous les autres détails qui seront mentionnés immédiatement par M. le greffier.

Est-ce que le comité préfère discuter de cela à huis clos ou publiquement?

[Traduction]

M. Chris Warkentin: À huis clos.

M. Brad Butt: Je propose que nous en discutons à huis clos.

[Français]

Le président: J'ai une motion de M. Butt qui propose de tenir la séance à huis clos.

(La motion est adoptée.)

Le président: On va donc aller à huis clos pour discuter des détails du voyage. On va suspendre la séance quelques instants pour ensuite revenir à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>